

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la Commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2024 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21 février 2024.

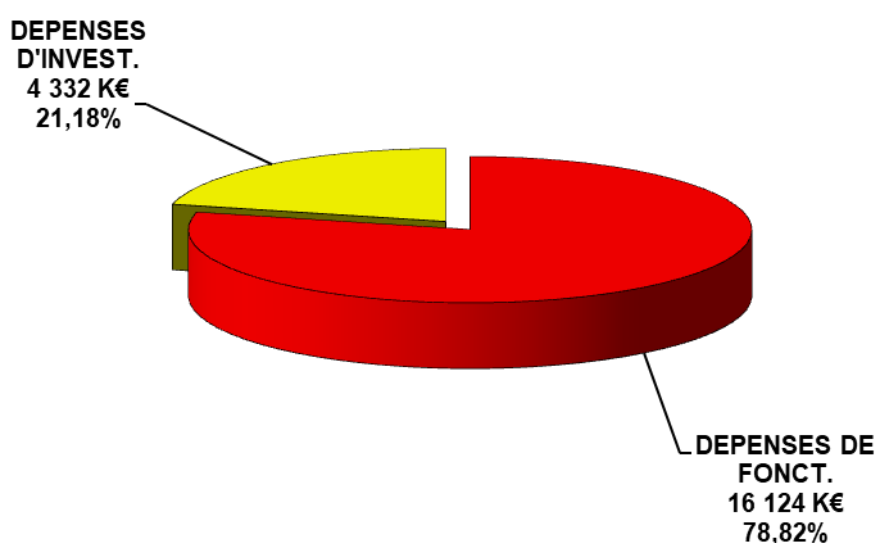
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maîtriser le niveau de la masse salariale,
- de réaliser des économies d'échelle,
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,..) lorsque celles-ci auront été accordées.

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2023.

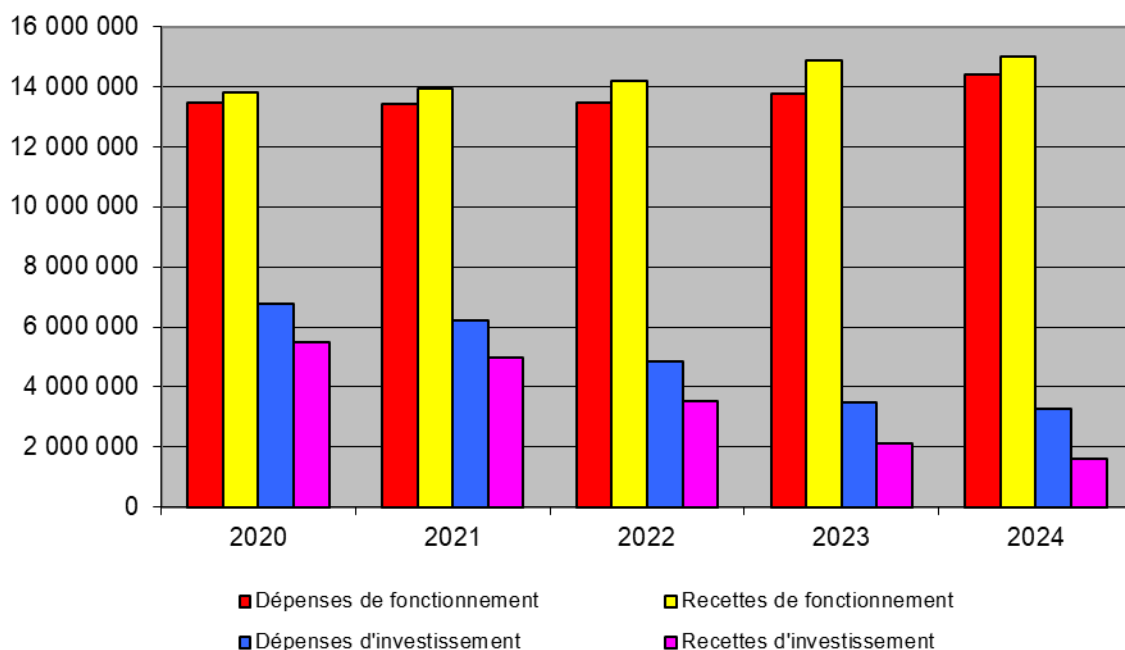
1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2024 est de 20 456 360 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs opérations réelles 2020-2024 (hors 1068)

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	13 459 557	13 438 307	13 462 446	13 775 311	14 474 074
Recettes de fonctionnement	13 791 218	13 936 822	14 175 467	14 899 061	15 000 890
Dépenses d'investissement	6 766 102	6 235 250	4 865 520	3 474 671	3 276 900
Recettes d'investissement	5 513 375	4 970 099	3 549 812	2 110 121	1 685 185



2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 16 123 789,34 € (y compris les opérations d'ordre) et est en hausse par rapport à 2023, + 6,09 % (15 197 460,97 €).

• Dépenses

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
011	3 092 461	3 041 917	3 043 423	3 208 574	3 476 451
012	8 145 833	8 198 991	8 257 115	8 386 990	8 606 319
65	1 939 273	1 938 879	1 929 608	1 925 947	2 085 404
66	239 000	236 000	226 000	233 000	260 000
67/68	42 990	22 520	6 300	20 800	45 900
TOTAL	13 459 557	13 438 307	13 462 446	13 775 311	14 474 074

Les dépenses réelles de fonctionnement (14 474 074 €) augmentent globalement de + 5,07% (+ 698 763 €).

Elles se décomposent comme suit :

Les charges à caractère général (011) augmentent à 3 476 451 € au lieu de 3 208 574 € en lien avec la hausse des tarifs des fluides et des matières premières.

Les dépenses de personnel (012) : c'est le premier poste de dépenses par importance. Il est majoré de + 2,61% soit + 219 329 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par la revalorisation de 5 points supplémentaires de l'indice majoré, l'avancement de carrière ou encore la reprise d'agents du SIVU école le Petit Prince...

Les subventions et participations (65) augmentent de + 8,27% (2 085 404 € au lieu de 1 925 947 €).

. + 16 148 € pour les élus (au vu de la réalisation de 2023)

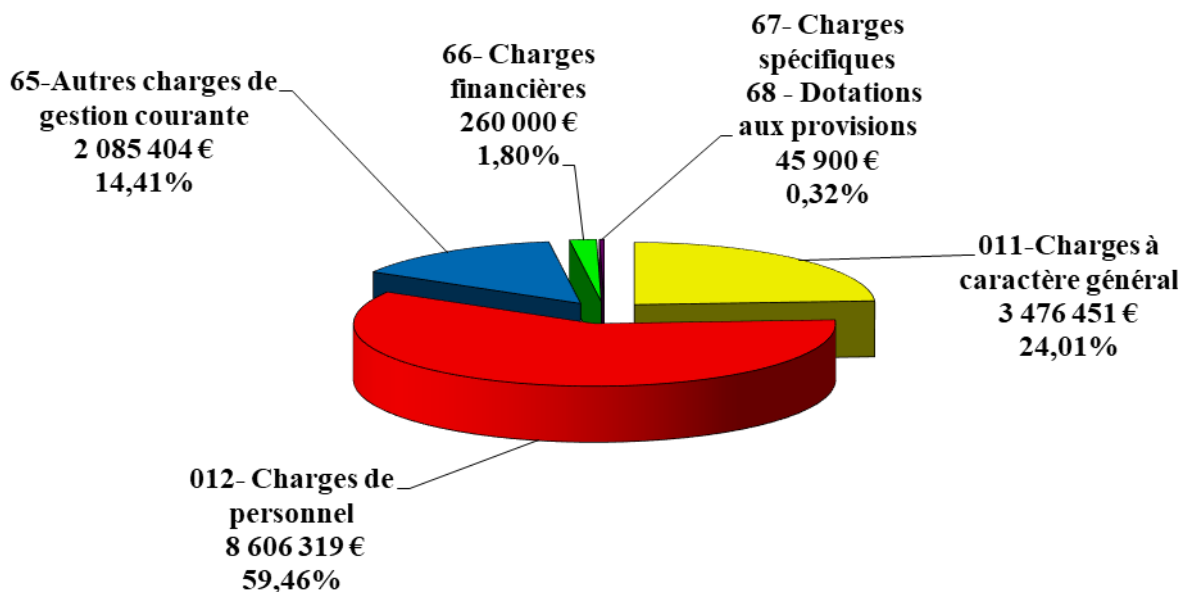
. + 134 982 € pour le CCAS à 473 455 €,

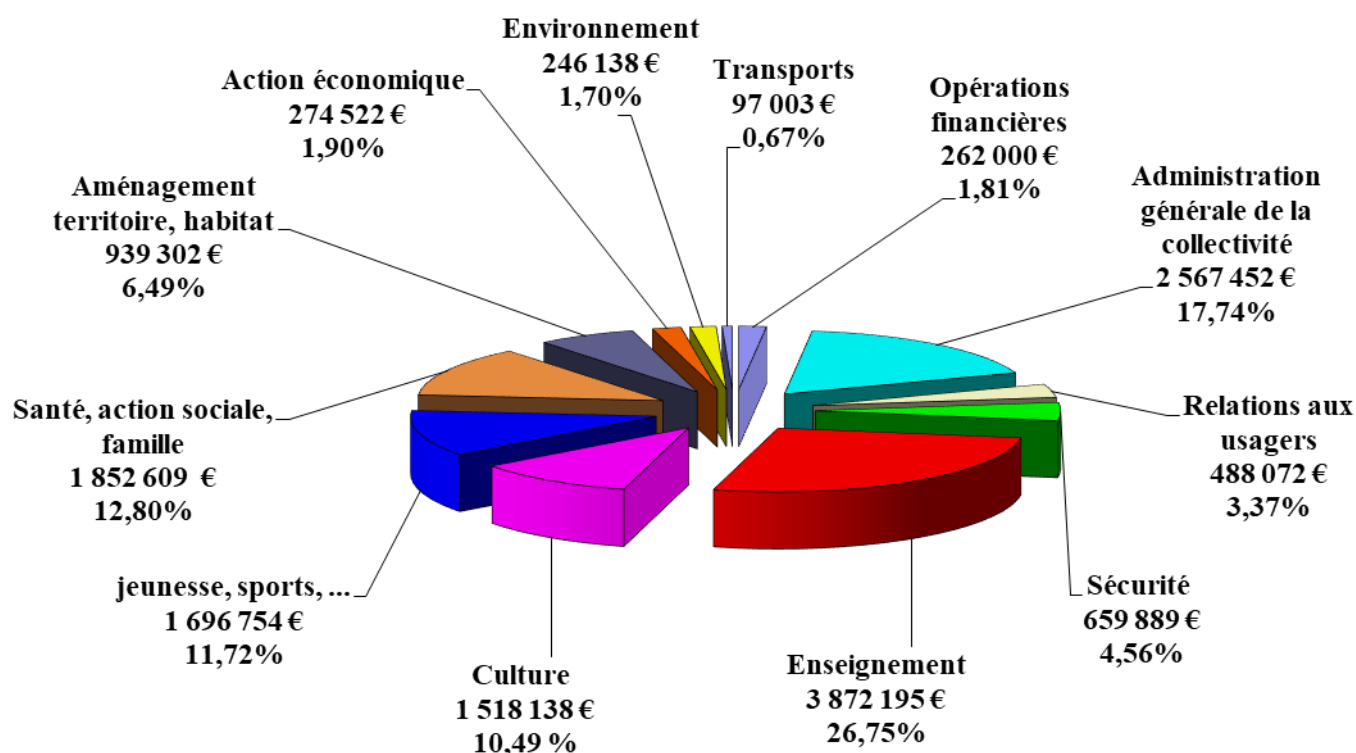
. + 16 588 € de subventions aux associations (+ 2 000 € association les Petits Chaperons Rouges, + 12 192 € pour les associations sportives, + 1 700 € pour l'amicale du personnel...),

. - 9 763 € pour les contributions aux organismes de regroupement (- 20 000 € pour le SIVU école le Petit Prince, + 10 238 € pour la Piscine des Trois Villes).

Les charges financières (66) s'établissent à 260 000 € au lieu de 233 000 € en 2023.

Les charges spécifiques (67) et dotations aux amortissements et provisions (68) : 45 900 €.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies et le cimetière.

- Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 000 890 € en hausse de + 0,68% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
013	33 791	28 794	25 000	25 000	15 000
70	759 030	756 430	758 825	770 500	817 000
73/731	9 938 337	9 915 159	9 873 046	10 449 949	10 414 866
74	2 966 277	3 157 235	3 473 596	3 610 687	3 718 732
75	89 783	75 204	45 000	42 925	35 292
77	4 000	4 000			
TOTAL	13 791 218	13 936 822	14 175 467	14 899 061	15 000 890

Atténuation de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie professionnelle et accidents de travail.

Les produits des services et domaine (70) passent de 770 500 € à 817 000 € (+ 18 500 € pour la mise à disposition de personnel, + 9 000 € pour les repas aux personnes âgées, + 1 700 € pour le 21 (accueil jeunes), + 7 800 € pour la culture, + 9 000 € pour la restauration scolaire (dus à une augmentation des effectifs sans changement de tarif...))

Les impôts et taxes (73/731) : le montant de 6 955 437 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 3,9% des locaux d'habitation.

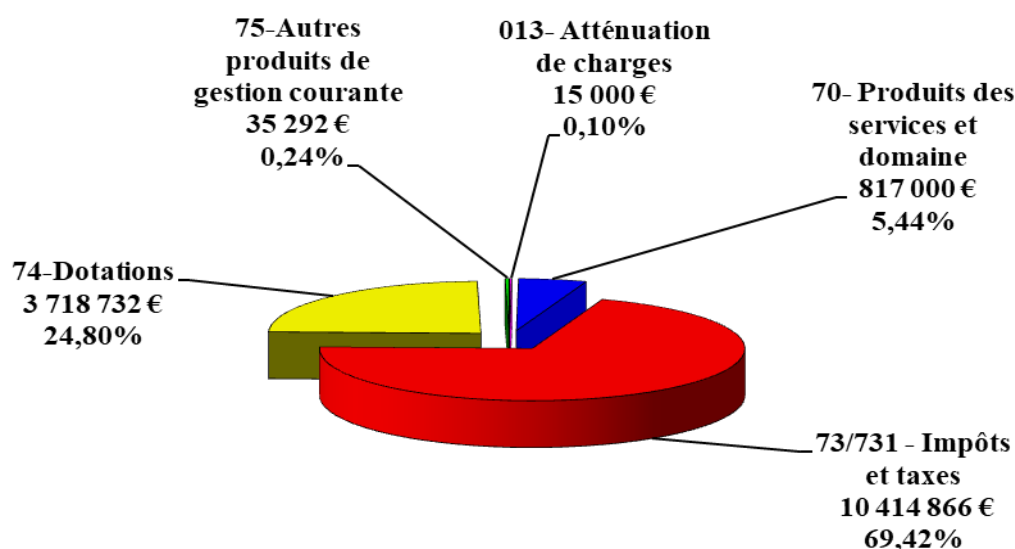
L'attribution de compensation reste inchangée à 2 361 748 € et la dotation de solidarité communautaire passe à 255 530 € (+ 14 491 €).

Les autres impôts concernent essentiellement la taxe communale sur les droits de mutation qui diminue de - 150 000 € en lien avec le niveau des transactions immobilières, la taxe sur la consommation finale d'électricité (+ 20 000 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 5 000 €).

Les dotations de l'Etat (74) : + 2,99%. Les recettes de la DSU (+ 29 575 €), de la DNP (+ 3 513 €), des compensations d'exonérations des taxes foncières (+ 51 237 €), de la CAF (+ 25 000 € augmentation de la fréquentation aux ALSH et du taux de prestation CAF) augmentent... par contre, la DGF diminue (-1 000 €).

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le chapitre « autres produits de gestion courante » (75) est en baisse (- 7 633 €). Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles.



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 332 570,45 €, incluant les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

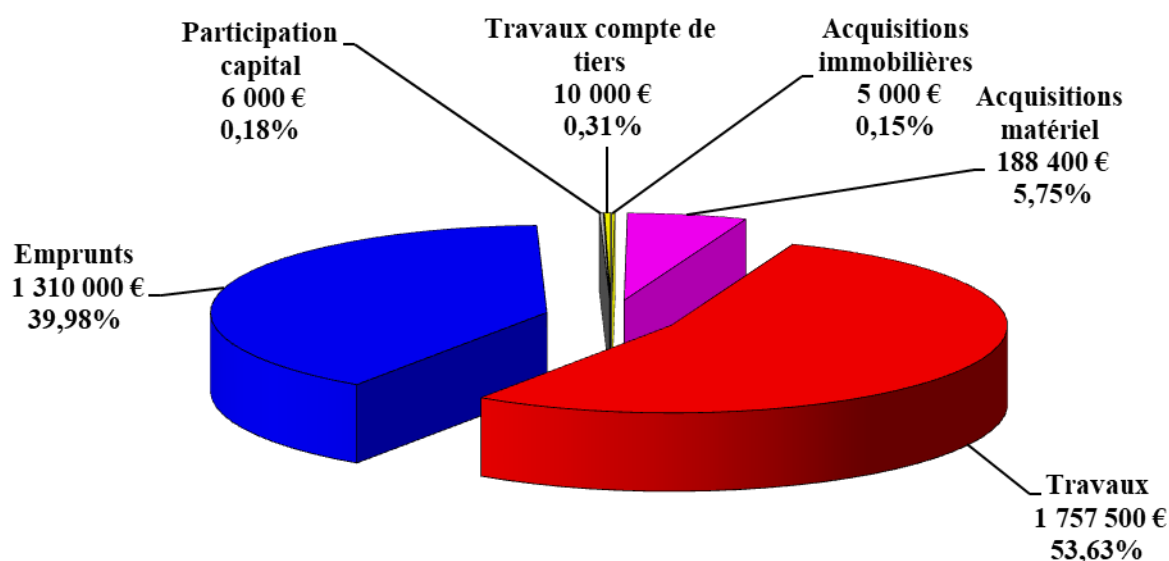
• Dépenses :

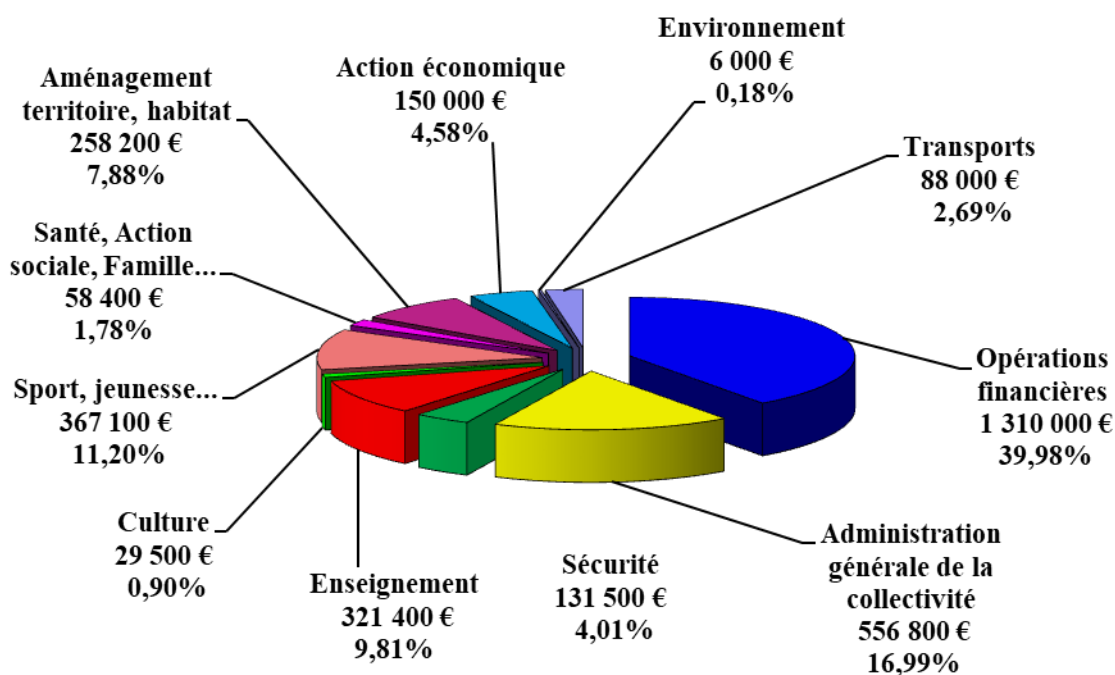
LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
Acquisitions immobilières	250 800	331 000	293 900	215 650	5 000
Acquisitions matériel	241 040	282 100	473 800	239 610	188 400
Travaux	5 227 262	4 362 150	2 787 820	1 638 411	1 757 500
Emprunts	1 037 000	1 250 000	1 300 000	1 365 000	1 310 000
Participation capital				6 000	6 000
Travaux compte de tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	6 766 102	6 235 250	4 865 520	3 474 671	3 276 900

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 3 276 900 €, soit une diminution de – 5,70%.
Pour information, le montant des restes à réaliser est de 578 598,88 € et les opérations d'ordre sont de 58 000 €.

Les principaux projets pour l'année 2024 sont les suivants :

- . Ecole élémentaire Paul Bert (accessibilité, rénovation...) : 238 000 €
- . Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) : 185 000 €
- . Léo Lagrange (réfection terrain multisports, piste d'athlétisme...) : 179 000 €
- . Prémption commerce : 150 000 €
- . Extension du réseau de vidéosurveillance : 120 000 €
- . Maison Dhalluin (réhabilitation terrain) : 106 600 €
- . Hôtel de Ville (toiture, menuiserie) : 91 400€
- . Jules Ferry (toiture, revêtement sol, menuiseries, éclairage LED...) : 89 500 €
- . Réfection aires de jeux square de Gaulle, parc J. Ferrat : 56 200 €
- . Réfection sentier de Roubaix : 50 000 €
- . Béguinage (étude) : 50 000 €
- . Parc Maréchal (rénovation, éclairage LED...) : 42 000 €
- . Stade Jean Cholle (éclairage LED terrain) : 39 500 €
- . Ecole Anatole France (éclairage LED, ...) : 29 200 €
- . Véhicule : 20 100 €
- . Ecoles (mobilier classes) : 16 000 €
- . Agora (garage à vélos) : 11 000 €



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Le niveau de la dette communale s'élève à 12 112 755,14 € au 01/01/2024.

- Recettes

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions	114 878	15 000	136 097	142 344	25 000
Emprunt	4 690 261	4 168 334	2 598 360	1 288 777	1 292 185
Dotations	660 000	539 000	764 000	669 000	358 000
Participation financière	38 235	39 765	41 355		
Cessions		198 000			
Travaux compte tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	5 513 374	4 970 099	3 549 812	2 110 121	1 685 185

Les recettes réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 2 473 184,67 € dont 788 000,01 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

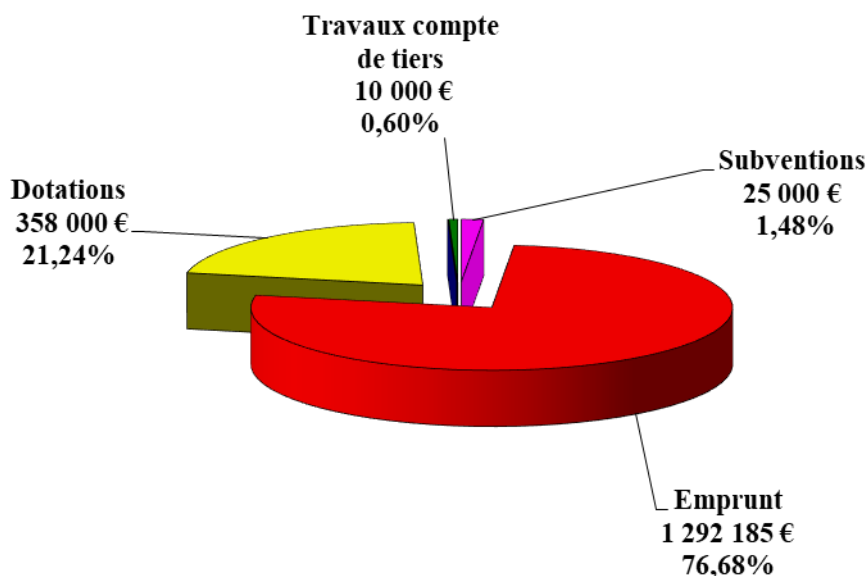
Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 209 670,44 € et les opérations d'ordre sont de 1 649 715,34 € (1 039 715,34 € pour le virement (021) et 610 000 € pour les amortissements (040)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 1 292 184,66 € (ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir).

Les subventions (13) correspondent aux 25 000 € de la redevance électricité R2 de la MEL.

Les dotations (10) proviennent essentiellement du FCTVA.

L'autofinancement passe de 1 364 549,97 € à 1 591 715,34 €, soit une augmentation d'environ + 227 165 €.



4. Données générales

A. Taux d'imposition

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :
27,70%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
49,24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
54,69 %

Les taux d'imposition sont inchangés pour l'année 2024.

B. Ratios

RATIOS	BP2024	BP2023
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 039,13	986,61
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 076,95	1 068,65
Dépenses d'équipement brut/population	183,75	224,83
Encours de dette/population	869,61	903,44
DGF/population	152,29	149,85
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,46	60,88
Dépenses réelles de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	105,08	101,48
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	17,06	30,20
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	10,61	9,16
Ratio endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	80,74	84,54

Population : valeur recensement INSEE